

Arrêté n° 1 portant modification de la composition du comité social d'administration

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'AIX-
MARSEILLE UNIVERSITE**

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
- Vu** le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,
- Vu** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la convention de rattachement de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence à Aix-Marseille Université, en date du 6 octobre 2015,
- Vu** la délibération n°2022/05/03-03-CA du Conseil d'administration en date du 3 mai 2022 relative à la création du Comité social d'administration (CSA) d'Aix-Marseille Université et à la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein du Comité,
- Vu** l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement des personnels d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Modification des représentants du personnel au sein du Comité Social d'Administration (CSA) d'Aix-Marseille Université

Suite au détachement sortant de Monsieur Gilles PEYARD, membre élu suppléant (liste Sgen-CFDT) au sein du CSA, son remplacement est assuré par Madame Daniela BANARU pour la durée du mandat restant à courir.

En conséquence, à compter du 1^{er} septembre 2023, la composition du CSA (représentants du personnel) est la suivante :

FSU	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain FERRARINI	Guylaine MOLINA
UNSA Education	
Membres titulaires	Membres suppléants
Carole SIRET Jean-Laurent GARDAREIN Michèle RIERA	Georges RELJIC Patricia COUMBARAS Laurence BALY
CGT SUD	
Membres titulaires	Membres suppléants
Amandine RENAULT Christophe DEMARQUE	Romain HINET-DEBAIN Delphine CAVALLO
FO ESR	
Membres titulaires	Membres suppléants
Linda DJOUABLI	Hélène AURIGNY
SGEN-CFDT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Fathia TIR Pierre-Yves DUFEU Taoues KANES	Jean-Luc BOUDENNE Jalila CHIKHAOUI Daniela BANARU

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté de composition du CSA, en date du 13 janvier 2023, restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2023



Le Président d'Aix-Marseille Université,

Eric BERTON